



Département  
des Landes

Direction de l'Environnement

Réf. : A-10-PDIPR-VJL-2020

Le **11 MAR. 2020**

Département des Landes

## **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée**

### **ARRÊTÉ portant interdiction de la pratique de la randonnée sur un itinéraire inscrit au PDIPR**

**Le Président du Conseil départemental des Landes,**

**VU** le Code de l'Environnement et en particulier ses articles L361-1 et suivants et R362-1 et suivants ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les arrêtés du Président du Département des Landes portant inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) pour les circuits de randonnée du **Marensin** ;

**VU** l'arrêté n° SNF/2020-292 du Préfet des Landes portant interdiction temporaire d'accès à la passerelle piétonnière de la Nasse sur la Réserve naturelle nationale du Courant d'Huchet à Léon ;

**Considérant** le risque que constitue la déstabilisation de deux passerelles à Léon (Courant d'Huchet) et Saint-Julien-en-Born (ruisseau de Méros) ;

**Sur** proposition de Madame la Directrice de l'Environnement du Conseil départemental des Landes ;

#### **ARRÊTE :**

##### **Article 1<sup>er</sup> :**

La circulation de tous les usagers (piétons et VTT) **est interdite** jusqu'au 30 juin 2020 sur **l'itinéraire jacquaire Voie du Littoral, l'ensemble du tracé entre Sanguinet et Tarnos**, à l'exception des agents du Département, gestionnaire du circuit, des services de secours et des entreprises ou associations dûment autorisées ou mandatées par les services du Département concernés.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera affiché en mairies des communes concernées par ce circuit.

**Article 3 :**

Copie du présent arrêté sera adressée pour attribution, chacune en ce qui le concerne à :

- Madame la Directrice de l'Environnement du Conseil départemental des Landes ;
- Monsieur le Colonel, Commandant du Groupement de Gendarmerie des Landes ;
- Mesdames et Messieurs les Maires des Communes concernées ;

Et pour information à :

- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes ;
- Monsieur le Directeur des Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;
- Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts ;
- Monsieur le Directeur de la DFCI des Landes ;
- Madame la Présidente de la Société Landaise des Amis de Saint-Jacques et d'Etudes Compostellanes ;
- Monsieur le Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Landes ;
- Monsieur le Président du Comité Départemental des Landes de la FFCT – CODEP ;
- Monsieur le Président du Comité Départemental du Tourisme.



Pour le Président et par délégation,  
Evelyne MARQUE  
Directrice du Secrétariat Général